



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Procès-verbal du 22 juin 2018

ACM
ACM-NORD
ACTE (CAMACTE)
AGPM
AIG EUROPE
AIOI NISSAY DOWA
ALTIMA
ASSURANCES MUTUELLES DES FONCTIONNAIRES
AREAS
ARISA
AVIVA ASSURANCES
AXA CORPORATE SOLUTIONS
AXERIA
BPCE ASSURANCES
BPCE IARD
CAMBTP
CAISSE MUTUELLE MARNAISE D'ASSURANCE
CARMA
EQUITE
FILIA – MAIF
GENERALI ASSURANCES
GENERALI BELGIUM
GFA CARAIBES
GMF ASSURANCES
LYBERNET ASSURANCES
MAAF ASSURANCES S.A.
MACIF
MAIF
MAPA MUTUELLE D'ASSURANCES
MASTER
MATMUT
MEDICALE DE FRANCE
MMA IARD
MACSF
MUTUELLE DE L'ARTISANAT ET DU TRANSPORT
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES
MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCE
MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE
PACIFICA
PARISIENNE ASSURANCES
PROBUS INSURANCE
PROTEC BTP
PRUDENCE CREOLE
SADA
SAUVEGARDE
SERENIS
SMACL
SMABTP
SURAVENIR
THELEM

➤ **Au titre des Cabinets Régleurs conviés à titre exceptionnel :**

APRIL
AVUS FRANCE SARL
CED
TVM
VAN AMEYDE FRANCE

➤ **En présence de :**

- M. TELLOLI, Président
- M. LEGENDRE, Directeur - BCF
- M. RULENS, Directeur GPSA
- Mme LUTZ, Commissaire aux comptes

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Jean-Pierre Telloli qui accueille Monsieur Paul RYMANN TUB, Head Legal Officer du Bureau britannique qui présentera l'activité de son Bureau National et les difficultés soulevées par le Brexit.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 23 juin 2017

Jean-Pierre Telloli interroge les participants sur les observations éventuelles qu'ils souhaitent émettre. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1ère résolution : Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 23 juin 2017 est adopté à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

2. Rapport d'activité 2017 du Bureau Central Français :

Depuis 2014, les flux entrants sont en augmentation de près de 7% chaque année. Cette situation est due non seulement à la hausse de la sinistralité mais également aux problèmes de solvabilité rencontrés par certains marchés.

Les compagnies roumaines ASTRA et CARPATICA ont notamment été mises en liquidation. Elles représentent à elles seules, 1000 dossiers ouverts depuis leur liquidation qui génèrent, pour le BCF, une gestion particulière et plus longue qu'un dossier normal.

Cette hausse d'activité s'explique également par la hausse du nombre de dossiers « rejets », c'est-à-dire ceux n'entrant pas dans le domaine d'application du BCF ainsi que par celles des « circuits courts », consistant à donner les coordonnées du correspondant français de la compagnie étrangère et ce, malgré les campagnes d'information auprès de nos membres.

Les dossiers contentieux ont fait également l'objet d'une hausse importante. Le pôle indexation est également mobilisé pour le traitement des accusés de réception automatique de mails (2000 mails). Ceux-ci ont fait l'objet d'actions auprès des émetteurs afin que le BCF soit retiré des destinataires de ces mails.

Concernant l'année 2017, la hausse de la productivité a été supérieure à celle des flux entrants. Les 35,48% d'augmentation en 2017 ont toutefois été obtenus en partie en raison de la mise en place d'heures supplémentaires pour les volontaires, non poursuivies cette année.

Malgré cette excellente productivité, le BCF constate que le stock est difficilement résorbable. Les processus du BCF sont en place, respectés et mis à jour et les gestionnaires sont au maximum de leurs capacités. Le pôle indexation contribue, maintenant sur un rythme plus régulier à l'ouverture des dossiers simples. Le recrutement de CDD pour absorber le retard est envisagé.

La projection sur l'année 2018 laisse envisager également une hausse des flux entrants.

- ✓ **Activité en tant que Bureau gestionnaire (sinistre en France impliquant un véhicule étranger)**

Le marché français a traité plus de dossiers en 2017 que l'année précédente : ces chiffres correspondent au résultat de l'enquête qui est menée chaque année par le BCF auprès des correspondants et qui est ensuite publiée par le Cob.

Pour chaque bureau, ces données statistiques sont regroupées et transmises au Cob. Elles permettent de constater une sinistralité en hausse : 60 000 sur l'ensemble du marché contre 58 000 en 2016 d'où une augmentation de 3,6%.

Le BCF a ouvert :

- 9 000 dossiers (dossier G),
- 2000 circuits courts toujours en hausse
- 1000 dossiers par an de « rejets »

Une nouvelle tendance de nos membres se dessine. En effet, en l'absence de réponse et/ou de résultat de la procédure escalade, nos membres assignent même pour des dossiers matériels de faible importance.

Le BCF s'est donc interrogé sur l'efficacité de la procédure d'escalade et l'a revue dans le cadre d'un groupe de travail. De façon exceptionnelle, le BCF reprendra la gestion en cas de gros dysfonctionnement, ce qui correspond à une pratique largement diffusée dans le système carte verte.

Les mouvements financiers suivent évidemment la tendance haussière : le BCF est intervenu pour demander le remboursement à ses homologues dans 850 dossiers en 2017. Cette hausse est essentiellement due à la liquidation de deux membres du Bureau roumain. Ce Bureau représente à lui seul près de la moitié des demandes de remboursement. Les montants suivent aussi la même tendance : sur les 4 586 823€, un peu plus d'un quart concerne ce bureau. A rappeler que ces montants ne sont pas payés par le BCF et ne font que transiter par son intermédiaire.

✓ **Activité en tant que Bureau émetteur (accidents survenus à l'étranger mettant en cause des véhicules français)**

En tant que bureau émetteur, là encore, le BCF a ouvert plus de dossiers que les années précédentes (+6% par rapport au dernier exercice) et cette tendance est constante depuis 2013. Les pays dans lesquels les automobilistes causent des sinistres sont principalement les pays limitrophes (Allemagne, Espagne, Italie, Belgique et Grande-Bretagne). Une sinistralité en hausse du fait de comportements touristiques en évolution vraisemblablement.

Comme pour les dossiers G, le nombre de règlements effectués par le BCF à ses homologues est en hausse :

+ 6,5% en 2017, mais les montants sont stables. L'essentiel des recours est adressé au FGAO du fait de l'impossibilité par le BCF d'identifier l'assureur dans le délai de 6 semaines du Règlement Général. A noter que la mise en place du FVA (Fichier des Véhicules Assurés) en janvier prochain devrait inverser la tendance l'année prochaine. L'immédiateté de la réponse devrait diminuer nos temps de gestion.

❖ **Appels en garantie**

Grâce au système de transmission des listes d'impayés par certains bureaux étrangers au BCF, le nombre d'appels en garantie a diminué pour l'année 2017. Cette amélioration est toutefois fragile puisque les listes transmises par les Bureaux concernent un nombre important de dossiers. Les résultats, pour l'année 2018, repartent d'ailleurs à la hausse.

❖ **Substitution**

Il faut noter que le BCF s'est moins substitué que l'année précédente. Pour mémoire la substitution intervient après l'appel en garantie formalisé sur le site du Cob.

❖ **Fausse carte verte**

La gestion des fausses cartes vertes est stationnaire (73 dossiers ouverts en 2017 contre 69 en 2016) avec une réserve de 635 000€ ; les principaux pays concernés étant traditionnellement le Maroc et la Tunisie.

On peut constater une forte baisse des montants réglés en 2017.

✓ **Activité de l'Entité Support**

L'activité de l'Entité Support en 2017 a été marquée par une hausse significative des demandes de désignation des correspondants et des représentants (480) par rapport à 2016 (298), conséquence des changements de tout un groupe, le groupe Monceau.

L'Entité Support contrôle, actualise la carte verte et fournit aux membres le modèle pour son édition. Il existe un débat sur la dématérialisation de la carte verte qui a lieu au Cob et qui tend à évoluer.

Elle a eu en charge le suivi de la compagnie Bulgare Dallbog, tous les correspondants ayant résiliés leurs contrats avec cette compagnie.

Sa charge de travail a été particulièrement importante dans le cadre de l'autocontrôle (élaboration du questionnaire, mise en ligne, exploitation des réponses etc.) les résultats seront présentés durant ce conseil.

➤ **Les liens avec le marché français**

La Commission de la Circulation Internationale s'est réunie 4 fois, elle a été consultée sur des points discutés au Cob. L'année a été marquée par ces sociétés en insolvabilité, la procédure d'escalade a été revue et semble bien avoir été comprise d'après la réception des demandes en hausse. Les compagnies en état d'insolvabilité ont marqué l'actualité.

Les réunions bilatérales avec les cabinets régleurs se sont tenues deux fois cette année ce qui a permis d'échanger avec eux des informations et discuter de certaines problématiques.

➤ **Actualité internationale**

Au titre de l'année 2017 et 2018, l'activité du Cob pour les différents Comités a été la suivante :

• *Application Committee*

Trois pays sont actuellement candidats pour rentrer dans le système carte verte :

↗ L'Arménie, la candidature de l'Arménie est la plus avancée des trois, mais, elle se heurte à une vraie difficulté. En effet, tout membre du système carte verte doit appartenir à un Etat reconnu par les Nations Unies. Si l'Arménie est bien reconnue par les Nations Unies, il n'en est pas de même de l'annexion par ce pays du Haut-Karabagh. Le Cob a donc interrogé l'UNECE à Genève afin de savoir si la procédure d'adhésion de ce pays pouvait continuer. Des préconisations ont été apportées à l'UNECE et l'adhésion va pouvoir se poursuivre,

↗ L'Algérie qui avait exprimé officiellement son intention d'adhérer, en juin 2016, n'a pas réactivé sa candidature en 2017 auprès du Cob. Elle doit maintenant être approuvée par les autorités de tutelle algérienne,

↗ La Géorgie, son intention d'adhérer demeure, car ce pays est en contact régulier avec le Cob. Il ne nous a toutefois pas adressé à ce jour les documents nécessaires à son adhésion.

• *Brexit*

Un groupe de travail étudie les conséquences du Brexit sur les mécanismes de la carte verte. Il est en attente des intentions précises du Royaume Uni. L'appartenance à l'accord multilatéral de garantie ne devrait pas être remise en cause. Les incidences sur la carte verte devraient donc être limitées ; il n'en est pas de même pour la procédure d'indemnisation prévue par la 4^{ème} Directive européenne qui, de fait, n'existera plus en tant que tel. Le Cob est en attente de savoir si les Britanniques souhaitent négocier un accord de Protection des Visiteurs.

Le directeur technique du MIB UK intervient à 11h à l'AG du BCF sur des thèmes d'actualité tels que le Brexit, le projet de loi sur la réforme des règlements des préjudices futurs, Rome 2, 4^{ème} directive, et sur la réforme des traumatismes cervicaux qui vient d'être mise en place.

- *Monitoring Committee*

Ce comité est en charge du suivi de la stabilité financière du système et suit particulièrement les difficultés rencontrées par certains marchés. La Roumanie, en raison de la liquidation d'Astra et de Carpatica, a mis en place un système lui permettant de faire face aux demandes de remboursement et qui donne globalement satisfaction. La compagnie City est sous surveillance. La Bulgarie et la Moldavie restent sous surveillance en raison de difficultés propres à leurs marchés. Quant à la Russie et à l'Albanie, il leur a été demandé de hausser et déposer les dépôts de garantie dans une banque remplissant les critères de notation définie par le Cob.

- *General Rules and Specific Rules Committee*

L'extension de l'accord inter Bureaux sur les recours en cas d'insolvabilité des entreprises exerçant en LPS aux cas de libre établissement est à l'étude. Sur la carte verte, des discussions ont eu lieu sur le maintien de la possibilité de remplir à la main la carte verte ainsi que sur le maintien du début des garanties à 0h00.

- *Fraude*

Le Groupe de travail se réunit une fois par an au Cob. Le récapitulatif du questionnaire relatif aux bases de données disponibles dans chaque pays, est consultable sur le site internet du Cob. Dans le cas de la transversalité le groupe Alfa va présenter son organisme à la prochaine réunion.

Une veille des textes européens pouvant impacter la lutte contre la fraude est effectuée par le groupe de travail.

- *Dématérialisation de la carte verte*

Le CoB étudie actuellement, dans un groupe de travail, les possibilités de dématérialiser la carte verte et donc de faire évoluer le support papier de la carte verte. Un questionnaire va être envoyé à tous les groupes régionaux du Cob afin de les sensibiliser.

- *Harmonisation des deux piliers*

Le Cob poursuit sa réflexion sur la recherche d'efficacité et d'une meilleure coordination entre les Bureaux nationaux groupés au sein du Cob et les Fonds de Garantie et organismes d'indemnisation groupés au sein du Comité de Coordination.

Ce groupe de travail s'oriente vers une nouvelle constitution qui sera proposée au vote de la prochaine Assemblée Générale

➤ **Du groupement de coassurance « assurance frontière »**

Le nombre de certificats émis est en forte augmentation : 58% en plus en raison des certificats délivrés en Guyane du fait de l'ouverture du pont sur la rivière Oyapock, effective depuis mars 2017. Il n'a pas été déclaré de sinistre à l'heure actuelle. Ce flux va être augmenté avec des changements de tarifs qui vont être votés.

Le résultat est bénéficiaire à hauteur de 16000€ contrairement à 2016 où les comptes étaient déficitaires pour un montant de 3 940,98€.

2^{ème} décision : L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité, les rapports d'activité du BCF et du Groupement « assurance frontière ».

3. Arrêté des comptes 2017

Philippe RULLENS commente les comptes du BCF et du Groupement de coassurances « assurance frontière ».

3.1 Evolution des dépenses 2017/2016

	Réalisations	Réalisations	écart bdg	
	2 016	2 017	en K€	en %
FRAIS DE PERSONNEL	1 487	1 531	44	3,0%
FRAIS D'IMMEUBLE	332	328	-5	-1,4%
FRAIS INFORMATIQUES	252	259	8	3,0%
AUTRES FRAIS D'ACTIVITE	67	77	11	16,2%
FRAIS "CONTACTS, ETUDES"	121	104	-17	-13,9%
AUTRES FRAIS	27	23	-4	-16,0%
QP GPSA	469	469	1	0,1%
CHARGES NON RECURRENTES	35	13	-22	-62,6%
TOTAL DES CHARGES	2 788	2 804	16	0,6%
PRODUITS FINANCIERS NETS	0	0	0	0,0%
TOTAL DES CHARGES NETTES	2 788	2 804	16	0,6%

Les dépenses réalisées en 2017 se sont élevées à 2 804 k€, en augmentation de 0,6 % par rapport à 2016 (+ 16 K€). Cette augmentation provient essentiellement de 4 postes : les frais de personnel (+ 44K€) résultant des provisions pour congés payés et de taux de charge) ; des frais informatiques (+ 8 K€) ; la quote-part GPSA (+1 K€) : charges non récurrentes (- 22 K€).

3.2 Résultats budgétaires 2017

	Budget	Réalisations	écart bdg	
	2 017	2 017	en K€	en %
FRAIS DE PERSONNEL	1 518	1 531	13	0,9%
FRAIS D'IMMEUBLE	321	328	7	2,1%
FRAIS INFORMATIQUES	274	259	-15	-5,4%
AUTRES FRAIS D'ACTIVITE	71	77	6	8,9%
FRAIS "CONTACTS ETUDES"	111	104	-7	-6,7%
AUTRES FRAIS	26	23	-3	-11,4%
QP GPSA	529	469	-59	-11,2%
CHARGES NON RECURRENTES	90	13	-77	-85,7%
TOTAL DES CHARGES	2 939	2 804	-135	-4,6%
PRODUITS FINANCIERS NETS	0	0	0	0%
TOTAL DES CHARGES NETTES	2 939	2 804	-135	-4,6%

Par rapport au budget initial de 2 939 K€, les principaux écarts constatés portent sur les charges non récurrentes (- 77K€) résultant de charges non réalisées et reconduites en 2017 ; à la quote part GPSA (- 59K€). Cette baisse a été atténuée par une augmentation des frais de personnel (+13K€).

3.3 Charges et produits sur sinistres

Les sinistres imputables aux dossiers fausses cartes vertes s'élèvent à 72K€ soit moitié moins qu'en 2016. Dans le cadre de la gestion courante des dossiers sinistres, le BCF a encaissé un montant de 34K€ dont 10K€ au titre des pénalités de 15% et 8K€ d'intérêts de retard reçus. Au total la charge sinistre 2017 atteint 43K€ contre 139K€ en 2016.

3.4 Compte de résultats BCF – Assurance frontière

Le compte de résultat du BCF dégage un résultat à zéro, les charges de l'exercice (charges d'exploitation nettes des produits financiers et charges de sinistres) étant strictement couvertes par les cotisations définitives des membres et la refacturation des frais de sinistres qu'ils supportent.

Au bilan, le passif est constitué principalement du fonds commun à hauteur de 2 885K€ (2 000K€ de fonds commun – 800 K€ d'avance du FGAO et 85K€ en 2017 au titre des pénalités versées par les sociétés suite à des substitutions), des dettes sur les dossiers G envers les gestionnaires pour 810K€ et du solde des cotisations à répartir auprès des adhérents de 429K€. A l'actif les avances sur sinistres s'élèvent à 1 752K€, les recours sur dossiers G à 656K€ et les disponibilités à 549K€.

3.5 Rapport du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes n'a pas d'observations particulières à formuler sur les comptes 2017 qui sont certifiés sans réserve. Sur 2018, il a été demandé et initié l'apurement des dossiers encore en cours au BCF.

3^{ème} décision : Conformément à l'article 18 des statuts, l'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes et reçu présentation des comptes :

- **Approuve ces rapports**
- **Approuve les comptes de l'exercice 2017**
- **Approuve les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration et lui donne quitus de sa gestion pour l'exercice considéré**

4. Information sur les taux de cotisation et du fonds commun

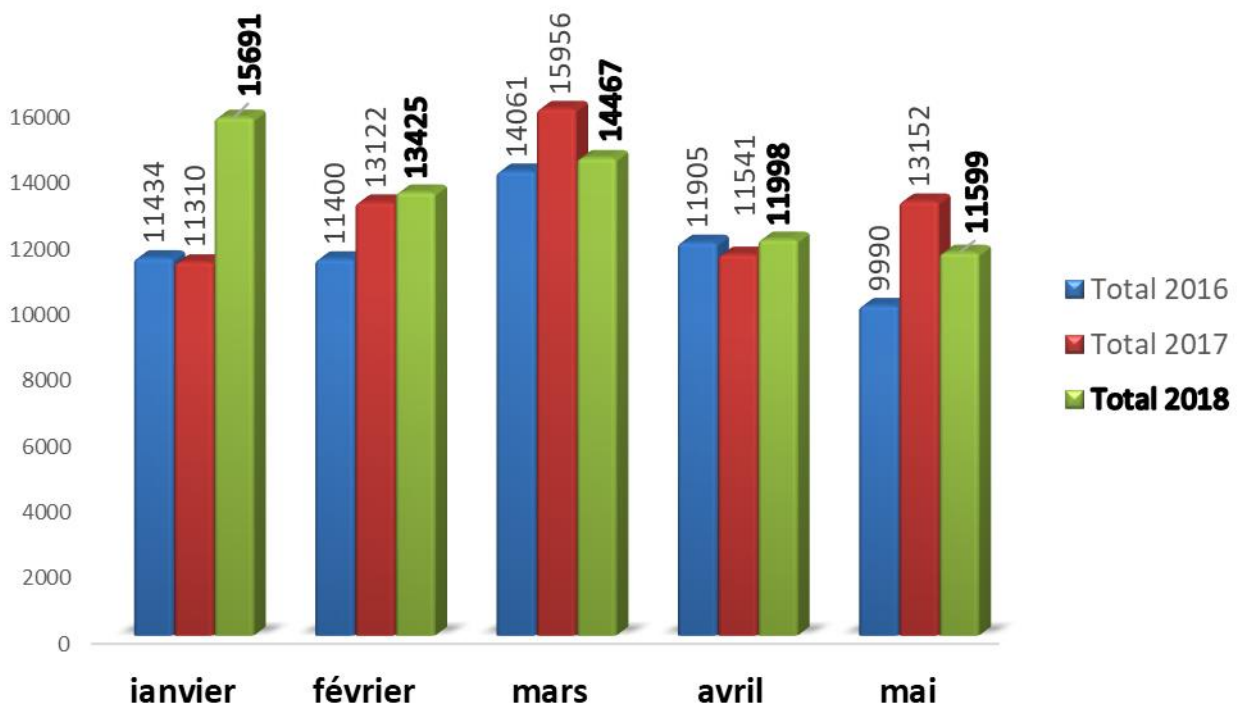
TAUX DE COTISATION

En K€

	Réalisations 2 016	Réalisations 2017	Budget 2 018
Assiette (Primes RC AUTO N-1) en K€	7 472 580	7 549 170	7 549 170 enc provisoires
Total des frais de fonctionnement net	2 788	2 804	2 851
Taux de cotisation %°	0,373	0,371	0,378

5. Activités 2018

La hausse des flux entrants est toujours d'actualité en 2018. Même si l'on peut constater une baisse par rapport à 2017 sur certains mois, le cumul annuel est toujours supérieur aux 2 exercices précédents. La situation du pôle indexation avec 3000 mails de retard explique ce ralentissement apparent.



➤ Total des activités/jour/personne

Pendant les 5 premiers mois de 2018, l'activité a toujours été au moins égale à 75 tâches journalières par gestionnaire, allant même jusqu'à 78. Cela représente l'échelle haute de cet indicateur. Toutefois, à certaines périodes, les intempéries et les grèves ont eu un gros impact sur l'activité.

➤ Les stocks

Malgré des efforts de tous les gestionnaires, les stocks à traiter restent importants. Le pic constaté au mois de mars correspond au rattrape du retard à l'indexation avec 2 CDD. En ce qui concerne les ouvertures, les opérateurs du Pôle indexation ont participé à cette activité ce qui a permis de réduire les stocks dès avril.

En ce qui concerne les dossiers de l'Unité de Gestion le retard équivaut à 10 jours ouvrés. Il est donc demandé aux administrateurs de demander à leurs équipes d'éviter d'adresser des relances sur les affaires nouvelles. Pour les dossiers urgents il est conseillé d'appeler les gestionnaires ou les référentes de l'Unité de Gestion.

Pour compenser les absences durant les congés d'été, le BCF bénéficiera d'1 CDD en juillet et août mais la situation prévisible à la rentrée est préoccupante. Il faudra certainement envisager de nouveau, un recrutement en CDD pour éliminer le retard à l'indexation et permettre aux opérateurs de faire des ouvertures.

➤ **Fonds commun**

La situation du Fonds commun se caractérise par une stabilisation du montant global des créances tant du FGAO que des sociétés membres. En moyenne 900K€ pour le premier et 200K€ pour les secondes. Le fonds commun de 2 millions d'euros auxquels s'ajoutent l'avance de trésorerie du FGAO pour 800 K€ avance permet au BCF de fonctionner en autonomie ; toutefois, il suffit d'un dossier de forte importance financière pour mettre le BCF en difficulté

➤ **Effectif du BCF**

L'effectif du BCF est de 24 collaborateurs dont 2 CDD. Fin 2017, une collaboratrice de l'Unité de gestion a remplacé la secrétaire de direction qui a rejoint un autre organisme de GPSA. Deux CDD ont eu lieu consécutivement l'un pour remplacer la gestionnaire précitée et l'autre pour pallier à l'absence d'une collaboratrice en congé maternité. Deux départs à la retraite ont eu lieu le Directeur adjoint et la directrice de l'Entité.

➤ **Appels en garantie**

On note une détérioration des résultats par rapport à l'année précédente avec 64 appels en mai 2018 contre 37 reçus en mai 2017. Le Bureau italien (42 % des OGC) reste néanmoins le premier émetteur d'appels en garantie.

Le système des listes transmises au BCF par les Bureaux étrangers perdure.

➤ **Autocontrôle des correspondants**

Le BCF poursuit sa campagne d'autocontrôle auprès des assureurs et cabinets régleurs.

Les principales remarques, à ce stade, permettent de constater le respect des process et l'absence de dysfonctionnement majeur.

La campagne 2018 concernait 23 sociétés : - 12 compagnies - 11 cabinets régleurs.

Il faut noter que 2 sociétés n'ont pas répondu.

Au total, 1064 dossiers ont été autocontrôlés.

Le délai de confirmation de garantie donné par les mandantes est satisfaisant dans la majorité des cas. Nous notons toutefois que dans 78% des cas la mandante a interféré auprès du correspondant dans la détermination de la responsabilité.

Cette année un minimum de dossiers contentieux a dû être autocontrôlé par chaque assureur ou cabinet régleur. Les 2 enseignements sont les suivants :

- L'une des raisons principales du recours au judiciaire (41 %) est l'inertie du correspondant.
- Le BCF pâtit toujours d'un manque d'information sur le déroulement de la procédure et la clôture des dossiers.

Suite à plusieurs interrogations sur le respect des délais d'offre et les procédures de contrôle interne, certaines questions seront revues.

La procédure d'escalade a permis d'aboutir à une solution dans la plupart des cas :

- Le BCF est saisi que dans 3% des cas.
- Les dossiers sont réservés correctement et réactualisés correctement.
- Les correspondants sont remboursés dans des délais raisonnables dans 80% des dossiers.
- Le respect des délais de l'offre reste une piste d'amélioration. La grande majorité des dossiers fait l'objet de révision et de contrôle selon des process établis.
- Le pourcentage de dossiers ayant fait l'objet d'une suspicion de fraude est en augmentation par rapport à la campagne précédente.

➤ Assurance frontière (Groupement de co-assurance frontière)

Le Décret en Conseil d'Etat modulant la durée de couverture pour l'assurance frontière en Guyane n'est pas encore signé, mais est dans sa phase finale.

Le Conseil d'Administration a validé le tarif suivant et le porte à la connaissance de l'Assemblée Générale :

MONTANT DES PRIMES (IMPÔTS ET TAXES COMPRIS)			
DURÉE	CATÉGORIE DE VÉHICULES		
Jours ou Mois	GRUPE A (VEHICULE DE TOURISME, CYCLOMOTEUR, VELOMOTEUR, MOTOCYCLETTE)	GRUPE B (POIDS LOURDS ET TRANSPORTS EN COMMUN)	GRUPE C (REMORQUE OU SEMI-REMORQUE D'UN POIDS TOTAL EN CHARGE SUPERIEUR A 750 KG ATTELEE A UN VEHICULE DU GROUPE A OU B)
15 Jours	☐ 100 €	☐ 380 €	☐ 100 €
1 Mois	☐ 175 €	☐ 750 €	☐ 175 €
2 Mois	☐ 310 €	☐ 1390 €	☐ 310 €
3 Mois	☐ 440 €	☐ 1965 €	☐ 440 €
4 Mois	☐ 580 €	☐ 2 610 €	☐ 580 €
5 Mois	☐ 720 €	☐ 3 240 €	☐ 720 €
6 Mois	☐ 860 €	☐ 3 870 €	☐ 860 €
7 Mois	☐ 1 000 €	☐ 4 505 €	☐ 1 000 €
8 Mois	☐ 1 135 €	☐ 5 145 €	☐ 1 135 €
9 Mois	☐ 1 270 €	☐ 5 760 €	☐ 1 270 €
10 Mois	☐ 1 400 €	☐ 6 350 €	☐ 1 400 €
11 Mois	☐ 1 520 €	☐ 6 780 €	☐ 1 520 €
12 Mois	☐ 1 600 €	☐ 7 000 €	☐ 1 600 €

Il a été attiré l'attention du BCF sur la problématique de St Pierre et Miquelon qui est desservi par un ferry qui pourra transporter des véhicules automobiles. La question de l'assurance frontière peut donc s'y poser.

6. Information sur les mouvements des adhérents

Adhésions de 3 sociétés :

- XL Insurance company opérant en Libre Prestation de service (22/06/17)
- XL Insurance company opérant en Libre établissement (13/10/17)
- CARDIFF (8/12/17)

7. Dates des prochains Conseils d'Administration et Assemblée Générale

Conseil d'administration :

- 5 décembre 2018 à 14 heures
- 20 juin 2019 à 14 heures

Assemblée Générale :

- 21 juin 2019 à 10 heures